

## QUATRIÈME PARTIE

### "Aide aux Conscrits Canadiens"(1)

SOUS LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL,

CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL

Montréal, juin 1918.

Le public a appris par les journaux que la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal s'occupe activement des jeunes gens que la loi de conscription entraîne dans le tourbillon de la guerre. Le moment semble venu de faire connaître le fonctionnement et les pressants besoins de cette œuvre de secours.

Nos foyers se dépeuplent. Des milliers de jeunes gens sont appelés aux casernes. Le sentiment des dangers immenses qui guettent partout nos conscrits est un sujet de vives alarmes pour les familles canadiennes. On se demande comment nos jeunes gens sauront affronter la mort à plus de 3000 milles de leur patrie, et dans quelles conditions de santé morale et physique ils se trouveront au retour pour affronter de nouveau la vie.

"L'Aide aux Conscrits canadiens" est née de cette angoissante inquiétude. Elle veut s'attacher ceux qui partent, les récréer, leur témoigner de la sympathie, les munir d'objets appropriés à leur condition nouvelle, les accompagner dans les casernes, dans les camps, sur le front, organiser pour eux des envois de journaux, de livres, d'effets personnels, recueillir leurs propres demandes, soutenir leur courage, leur rappeler la patrie absente, leur fournir les moyens de rester fidèle à leurs habitudes chrétiennes.

Toute œuvre est centralisée au secrétariat spécialement ouvert dans l'Immeuble Versailles, 90, rue Saint-Jacques, Montréal (Bureau 902). On y inscrit avec soin sur des fiches tous les noms, adresses et numéros de conscrits que le public veut bien porter à notre connaissance.

L'initiative de la Société Saint-Vincent de Paul profitera à tous les conscrits catholiques. Nos confrères de langue anglaise s'acquittent en effet de la même tâche pour le bénéfice des jeunes gens de leur nationalité.

Une revue de 20 pages l'*Echo du Pays*, est fondée pour les jeunes soldats. Cette publication contient de la lecture courante des articles spéciaux, des nouvelles, des pages récréatives, des avis divers. L'*Echo du Pays* sera expédié gratuitement dans les camps sur le front.

Afin de grouper les jeunes gens durant leur séjour à Montréal, l'Aide aux Conscrits canadiens met des salles d'amusements à leur disposition. La première est déjà ouverte au numéro 324—est, rue Sainte-Catherine, près Saint Denis. Les conscrits peuvent y utiliser, sans aucun frais, des billards, un piano, une bibliothèque, des timbres-poste, du papier à lettre, des jeux divers.

Notre société s'est de plus préoccupée des objets de piété, des livres, etc., qu'elle porte aux conscrits en même temps qu'elle offre l'usage de son secrétariat.

Toutes ces initiatives exigent évidemment des ressources abondantes. La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal entreprend l'œuvre avec courage, parce qu'elle la sait extrêmement urgente et que les familles sont justement inquiètes du sort qui attend leurs enfants.

Impuissants, toutefois à soutenir seule une entreprise de pareille envergure, nous croyons pouvoir compter sur la générosité de la population entière. Cette collaboration nous est absolument nécessaire.

(1) Appel du Conseil central de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal.